



Printemps 2022

N° 34

Page 1/8



LE MOT DE LA DIRECTION



Pour cette édition printanière, nous poursuivons notre objectif de vous faire découvrir les activités, les équipes ainsi que les personnes qui oeuvrent pour votre bien-être et votre prise en charge.

Vous allez ainsi découvrir notre équipe technique, performante et polyvalente, et faire plus ample connaissance avec l'un de vos représentants des usagers dans nos différentes instances, Monsieur Claude STOLL. Nous profitons également de l'anniversaire de la loi Kouchner, loi qui a permis de bien préciser et protéger les droits des patients et des usagers du système de santé, pour vous en rappeler les grandes lignes et les grandes avancées.

Ce bulletin est également l'occasion de vous dire, ou vous rappeler, qu'AURAL entre dans sa 50ème année d'existence dans quelques jours ; 50 années à construire, développer, améliorer sans cesse notre organisation et nos pratiques pour offrir à nos patients une prise en charge optimale.

Cette année 2022 sera également l'année de l'ouverture de nouvelles unités ; l'une à Strasbourg, avenue Molière, avec quelques mois de réhabilitation/reconstruction, l'autre à Saint-Louis, dans le cadre d'une construction neuve destinée à accueillir les patients de ce territoire excentré.

Je profite enfin de ces quelques lignes pour vous rappeler que nos équipes sont à votre écoute pour exprimer vos idées, vos suggestions, vos remarques, tout ce qui pourra contribuer à nous améliorer encore et toujours...

Rebecca D'ANTONIO
Directrice

SOMMAIRE

- **Mot de la direction** page 1
- **Société : loi "Kouchner"** page 2
- **Territoires : CPTS** page 3
- **Votre quotidien : bloc-notes** page 4
- **Engagement solidaire** page 5
- **M. STOLL : un RU impliqué** page 6
- **Détente** page 7
- **Informations légales** page 8



Société

LOI KOUCHNER : 20 ANS DÉJÀ !

Dans l'histoire du système de santé, la loi Kouchner du 4 mars 2002 a permis de mieux prendre en compte les droits des malades. En rééquilibrant les relations patients-médecins, cette réforme a placé le malade au centre des soins.

Droits des malades : l'accélération dès les années 80

C'est en **1942** que l'arrêt **Teyssier** pose la **base du devoir d'information et de recueil du consentement du patient**. Après la 2^{de} guerre mondiale, les hôpitaux se transforment en lieux de soins pour tous, mais ce n'est qu'en 1974 que le patient devient un sujet de soins. La **Charte de la personne hospitalisée** et le **décret du 14 janvier 1974** sur le fonctionnement des centres hospitaliers et des hôpitaux locaux permettent alors la reconnaissance des droits et devoirs du malade.

L'**apparition du VIH dans les années 1980** et l'affaire du **sang contaminé en 1991** viennent confirmer encore la nécessité, pour les patients, de prendre leur autonomie vis-à-vis des institutions de santé.

En 1996, les associations accèdent au statut de partenaires institutionnels de l'action sanitaire, inscrit dans le **code de la santé publique**. Les États généraux de la santé en 1999, révèlent la méconnaissance des usagers concernant leurs droits et leur volonté d'être entendu sur les décisions de santé. Le Collectif inter-associatif sur la santé (CISS) est associé aux travaux préparatoires de la future loi. Cette **loi sur les droits des malades et la qualité du système de santé**, dite "loi Kouchner", est finalement **promulguée le 4 mars 2002**.

Qu'est-ce que le Collectif inter-associatif sur la santé ?

Le CISS créé en 1996, est devenu **France Assos Santé** : c'est une union nationale de plus de 80 associations agréées du système de santé. Ses missions sont inscrites dans le code de la santé publique en matière de représentation des patients et de développement de la démocratie en santé.

L'avènement du patient usager

Cette loi a permis d'établir dans un même texte :

- les **droits individuels des malades** : choisir librement son médecin, **droit à l'information**, consentement aux soins, égal accès aux soins, respect du secret médical, de la dignité, choix de la personne de confiance, accès aux **soins palliatifs** ;
- les droits collectifs des patients et des usagers du système de santé. Le **représentant des usagers (RU)** intervient dans les instances de santé au niveau national, local et territorial. Les associations de patients siègent par exemple dans les conseils d'administration des hôpitaux ;
- la **responsabilité médicale** pour faute et la réparation de l'**aléa thérapeutique**.

Des droits renforcés depuis 2002

- **Loi du 09/08/04** sur la politique de santé publique renforce la participation des usagers aux politiques publiques de santé ;
- **Loi du 22/04/05 sur les droits des malades et à la fin de vie** renforce le droit de refus du patient d'être soigné et organise les situations particulières des personnes en **fin de vie** et des personnes hors d'état d'exprimer leur volonté. Elle instaure aussi les **directives anticipées** ;
- **Loi du 21/07/09 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST)** garantit l'accès aux soins avec la généralisation du **tiers-payant** ;
- **Loi du 24/07/19 relative à l'organisation et la transformation du système de santé** : elle modifie l'accès aux études médicales : suppression du **numerus clausus**, projet territorial de santé, collectif de soins, entre professionnels, et secteur ambulatoire, médico-social ou hospitalier, déploiement de la télémédecine et des **télésoins**.



Territoires

CONNAISSEZ-VOUS LES CPTS ?

C'est l'une des mesures du plan de transformation du système de santé « Ma santé 2022 ».

Qu'est-ce ?

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Quelles sont ses missions ?

- Amélioration de l'accès aux soins
- Organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient
- Développement des actions territoriales de prévention

Objectif

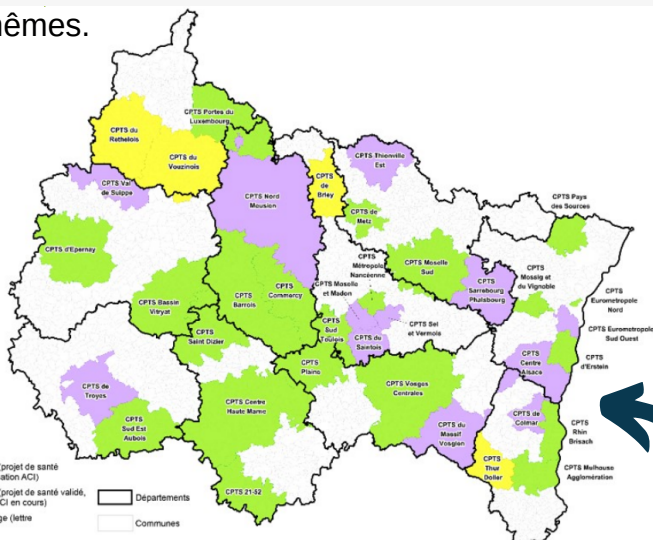
Ces CPTS ont pour objectif le **décloisonnement et la réorganisation des soins autour du patient**. Elles sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner pour fluidifier le parcours des patients. Ce dispositif vise à faciliter l'exercice des professionnels de santé, à améliorer l'organisation des prises en charge des patients. et émerge des initiatives des professionnels de santé eux-mêmes.

Qui les constituent ?

Elles sont constituées de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées. Le projet de santé est un pré-requis à la contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

Pourquoi s'impliquer dans une CPTS ?

Organisation ouverte, le nombre et le type de professionnels impliqués peut varier selon le projet et évoluer dans le temps. Elle s'appuie sur les compétences présentes sur le territoire. C'est dans le cadre du projet d'information et de prévention de l'IRC, qu'AURAL a entrepris un rapprochement avec les CPTS alsaciennes, en commençant par celles de RHIN-BRISACH, de MOSSIG et du VIGNOBLE (signature de convention de partenariat). Cette collaboration se traduira par une mutualisation des supports d'informations, une familiarisation de cette pathologie auprès des professionnels ainsi qu'une information accessible et de proximité auprès des usagers. Nous vous tiendrons informés plus en détail de l'avancée de ces partenariats dans une prochaine édition.



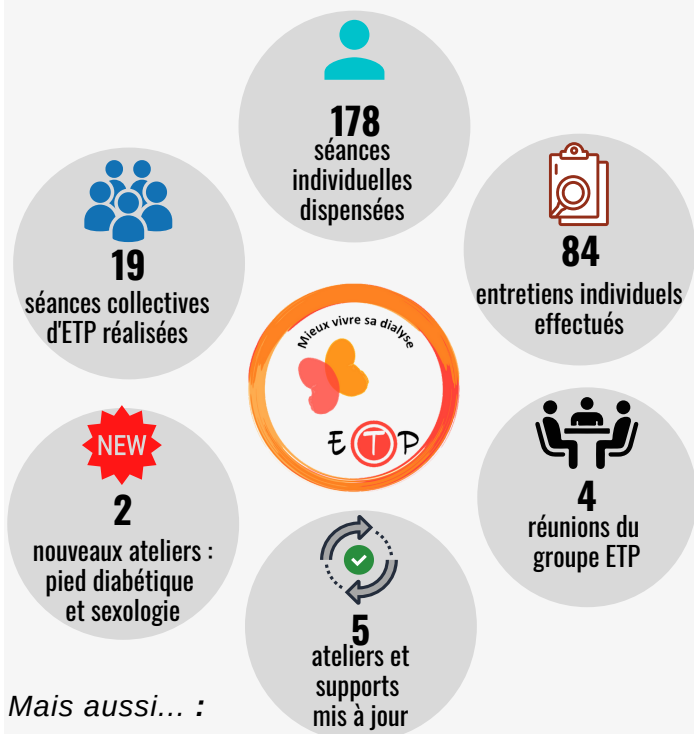
Voici les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, en fonctionnement ou en projet en Grand-Est (janvier 2022) :

Votre quotidien

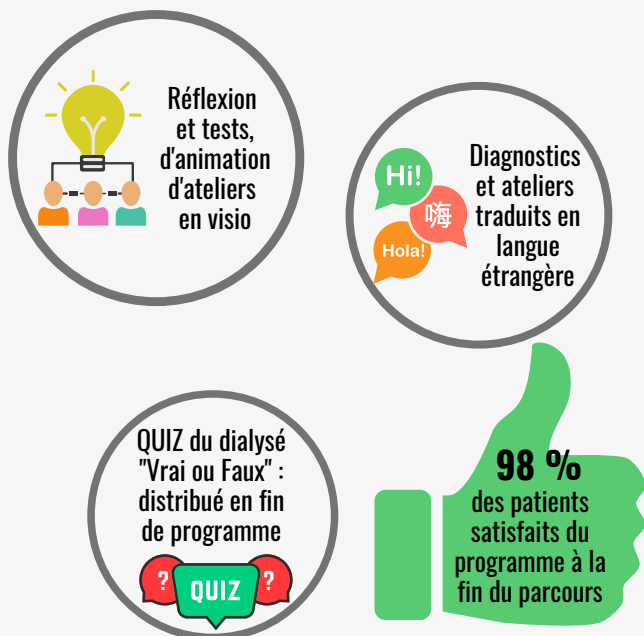
BLOC-NOTES

Des nouvelles de l'ETP

Le programme proposé par l'équipe ETP et nommé "Mieux vivre sa dialyse " vous a proposé de nombreux ateliers en 2021 et ce malgré les vagues successives de variant de la COVID-19. Voici le **bilan chiffré de l'activité, pour l'année 2021** :



Mais aussi... :



Le saviez-vous ?

Le 06 mars 2012 était créé l'Organisme de formation d'AURAL. En 10 ans, il est devenu un acteur reconnu et certifié, de la formation des professionnels oeuvrant dans le domaine de la santé. Bénéficiant aujourd'hui d'un rayonnement national, il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses formations.

Le 28 juin 1972 était créé l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel à Strasbourg. En 50 ans, l'établissement de santé, reconnu d'utilité publique, est devenu un maillon incontournable du territoire sanitaire alsacien. Il a su développer ses activités et multiplier les partenariats avec les établissements hospitaliers régionaux, mais également avec les organismes nationaux (CPAM, ARS, FNEHAD, FEHAP, etc.).



La qualité oui mais la sécurité aussi !

Les normes de sécurité (mesures barrière) en lien avec la lutte contre l'épidémie de COVID-19 n'ont pas changé au sein d'AURAL, et, le port du masque est toujours obligatoire.



добрий ранок

Solidarité

L'ENGAGEMENT N'A PAS DE FRONTIÈRES

La Protection civile a été mandatée par le Ministère de l'Intérieur afin d'organiser la collecte et le rapatriement de dons, notamment en provenance des établissements de santé français. Sur demande de l'ARS, elle récupérera tout le matériel et les dispositifs médicaux offerts.

Un allié de paix

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs mois l'Ukraine, la Protection Civile appelle à la solidarité nationale pour soutenir la population.

Depuis plus de 56 ans, la Protection Civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée. Face au drame humanitaire ukrainien, elle se mobilise nationalement.

En collaboration avec l'Association des Maires de France, elle organise des collectes de produits de première nécessité ainsi que du matériel médical et logistique à destination des populations ukrainiennes.

L'objectif

L'objectif est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant l'aide humanitaire d'urgence. De nombreux points de collectes sont déjà ouverts depuis le mois de mars, partout en France, afin de recueillir les dons.

L'organisation

Le partenariat avec l'AMF a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes, grâce au maillage territorial. L'ensemble des dons issus des points de collecte sera ensuite acheminé dans les deux bases nationales de la Protection Civile. Ils seront ensuite envoyés rapidement vers l'Europe de l'Est en convoi organisé nommé ORZEL.

AURAL a répondu à l'appel

Le 28 avril dernier, grâce notamment à la mobilisation des collaborateurs du service logistique, AURAL a effectué un don de matériels et dispositifs médicaux, à destination de l'Ukraine par le biais des services de la Protection Civile.

D'autres dons sont en cours de préparation.

Дякую !



Vie de l'Établissement

CLAUDE STOLL : UN REPRÉSENTANT DES USAGERS PAS COMME LES AUTRES ...



M. STOLL, ancien directeur Qualité et Métrologie d'un Laboratoire de recherche et de contrôle, aujourd'hui retraité, s'est engagé dans différentes associations. Représentant des usagers (RU) à AURAL, nous vous invitons à découvrir ce profond humaniste ...

Quelles ont été vos actions dans la société ?

J'ai toujours été engagé et fait du bénévolat dans une 40aine de structures associatives (sport, culture, social, politique). Mes engagements, empreints de bienveillance, m'ont permis de recevoir la distinction de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Quels sont vos centres d'intérêts aujourd'hui ?

Président d'une association de retraités, nous adhérons à la Fédération Générations Mouvement du 67 et qui fait partie du 1^{er} réseau national associatif des seniors en France. Au sein du Conseil d'Administration, j'ai compris que le plus important pour cette population est de :

- rester citoyen dans notre société
- d'avoir du lien social
- promouvoir le bien vieillir ensemble

Nous pouvons faire entendre leur voix parce que nous sommes agréé «Association représentant les retraités et les personnes âgées». Dans les établissements de santé, sous la tutelle de l'ARS, la Commission des Usagers a une double mission:

- Veiller au respect des droits des usagers
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en soins des patients et de leurs proches.

Qu'est-ce que la Commission Des Usagers ?

Créée en 2005, et nommé CDU en 2016, elle a vu son rôle se renforcer. Instance de consultation et de suivi, elle émet aussi avis et recommandations.

À quoi sert-elle ?

Son principal objectif est de créer un espace de dialogue et de débat entre les professionnels et les usagers, pour améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'établissement de santé.

De quoi y parle-t-on ?

Nous abordons tous les aspects de la vie de l'utilisateur et de son entourage, à savoir le patient et sa famille, parfois ses aidants. Selon la sensibilité ou la manière dont l'établissement de santé fonctionne, nous pouvons être le porte-parole de l'utilisateur sur des thèmes très différents.

Principales activités du RU dans la CDU ?

- Rencontre et écoute des usagers
- Consultation et analyse des plaintes et réclamations
- Suivi des décisions et recommandations émises lors des séances précédentes
- Suivi des événements indésirables et des actions correctrices mises en place
- Information sur les demandes d'accès au dossier médical, suivi des délais de réponses.

Comment devient-on RU ?

Il faut être membre d'une association agréée pour représenter les usagers dans les instances hospitalières. La durée du mandat est de 3 ans renouvelable (pas de tacite reconduction).

L'organisme *France Assos Santé* a pour mission de former les représentants des usagers, amenés à siéger dans les différentes instances de santé.

Etes-vous astreint à la confidentialité ?

Mon statut dans la CDU m'astreint à la confidentialité : tous ses membres, médecins ou non, sont soumis à cette obligation.

Qui peut vous contacter et comment ?

L'ensemble des membres de la CDU, les patients, les personnels de santé d'AURAL...

- par courriel : claudestoll@outlook.fr ou
- par téléphone : 06 08 40 10 38

J E U X

DETENTE

MOT CACHE

SUDOKU

Le sudoku est un jeu de "logique". Il est composé de 81 cases segmentées en 3x3 blocs de 3 x3 cases.

Il faut remplir la grille avec des chiffres de 1 à 9, de sorte que, horizontalement et verticalement, chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 3 cases par 3 contiennent tous les chiffres de 1 à 9.

Niveau de difficulté : **expert !**

			5			1	
9			2				3
		4			3	7	
	2		5			9	3
7							8
	8	9			7		2
		6	7			3	
3					5		9
	5			2			

Rayez dans la grille tous les mots de la liste ci-dessous. Ces mots sont toujours inscrits en ligne droite, horizontalement, verticalement ou diagonalement, à l'endroit ou à l'envers.

Quand ce sera fait, il vous restera 10 lettres : assemblées, vous découvrirez le **nom de celui qui arpente les sentiers.**

N	O	I	T	I	S	O	P	X	E	T	E	L	L	I	U	J	E	U	ACOUSTIQUE	
B	O	N	J	O	U	R	H	I	R	O	N	D	E	L	L	E	O	A	ALTITUDE	
A	L	I	L	C	H	A	N	T	B	R	O	N	Z	E	R	D	P	E	AMIS	
R	N	E	T	E	A	E	R	I	O	M	E	M	A	O	U	T	L	S	ANCIENS	
A	I	C	U	A	I	N	S	T	A	N	T	A	R	O	O	N	A	I	AOUT	
L	E	D	I	N	I	T	T	I	A	N	E	E	D	N	A	L	G	O	ARTISAN	
T	N	A	M	E	R	C	N	O	A	V	I	G	N	O	B	L	E	T	ASSOCIATION	
I	R	O	R	O	N	E	O	T	N	F	E	S	T	I	V	A	L	I	AVENIR	
T	E	L	T	E	L	S	I	S	O	N	E	N	U	A	J	N	S	D	BAIGNADE	
U	Z	N	O	C	V	B	O	I	S	R	I	S	I	O	L	I	R	E	BALADE	
D	U	N	E	V	A	A	N	C	H	A	L	E	U	R	A	U	I	V	BARBECUE	
E	L	I	O	H	N	P	R	A	I	R	I	E	R	L	I	R	A	E	BISTROT	
E	S	I	O	H	C	E	N	B	A	I	G	N	A	D	E	C	N	R	BLEU	
R	L	I	B	E	R	T	E	E	S	N	E	P	E	V	A	G	X	S	BOIS	
E	L	A	C	S	E	U	C	E	B	R	A	B	E	N	O	R	U	O	BONJOUR	
I	O	M	B	R	E	N	I	M	E	H	C	R	C	G	E	I	E	I	BOURGOGNE	
V	U	N	I	V	E	R	S	P	L	U	I	E	R	U	E	L	F	R	BRAVER	
I	U	V	I	G	N	E	S	U	Q	I	T	S	U	O	C	A	L	A	E	BRONZER
R	E	L	A	X	A	T	I	O	N	N	O	T	A	H	C	O	R	R	CAMP	
A	N	I	S	S	E	D	A	L	A	B	G	O	L	F	E	N	T	I	CANTONNIER	
F	R	U	S	N	A	T	A	T	I	O	N	P	L	A	I	S	I	R	CHALEUR	
T	R	O	S	E	E	U	Q	I	S	U	M	I	O	A	M	I	S	U	CHANT	
I	L	O	T	N	O	L	I	P	A	P	E	C	N	O	J	A	O	CHATON		
N	R	S	T	I	U	P	L	I	S	C	I	N	E	L	A	G	O	N	S	CHEMIN
G	R	E	N	O	U	I	L	L	E	G	A	L	L	I	U	Q	O	C	CHENE	
																			COQUILLAGE	

- | | | | | |
|------------|------------|----------|------------|----------|
| CREMANT | FLEUR | LAGON | PENSEE | SIECLE |
| DESSIN | FOIN | LEZARD | PINGPONG | SOLEIL |
| DEVERSOIR | GLANDEE | LIBERTE | PISCINE | SOURIRE |
| DOMAINE | GOLFE | LOISIRS | PLAGE | SURF |
| DOUDOU | GRENOUILLE | LUZERNE | PLAISIR | TENTE |
| DRUIDE | GRILLON | MEMOIRE | PLUIE | UNIVERS |
| DUNE | HABITANT | MER | POESIE | UTOPIE |
| ECHO | HIRONDELLE | MUSIQUE | PRAIRIE | VACANCES |
| EDITO | ILOT | NATATION | PUITS | VIGNE |
| ENVOL | INSTANT | OCEAN | RAFTING | VIGNOBLE |
| ESCALE | JAUNE | OISEAU | RELAXATION | VOILE |
| EXPOSITION | JEU | OMBRE | REVERIE | ZOO |
| FESTIVAL | JONC | PALAIS | RIVIERE | |
| FEUX | JUILLET | PAPILLON | ROSEE | |

LA PAROLE AUX LECTEURS !

Nous restons à votre écoute et attendons vos suggestions, avis, impressions. Vous souhaitez partager votre expérience en tant que patient dans une prochaine édition ? N'hésitez pas à nous en faire part :

- ✉ s.thomas@aural.asso.fr
- ✉ AURAL - Service communication - 5 rue Henri Bergson
CS 30038 - 67087 STRASBOURG CEDEX





Publication trimestrielle à destination des patients dialysés

Edition N°34 - Mai 2022

Tirage : 847 exemplaires

N°ISSN : 2824-4605

Dépôt légal

Tous droits réservés à AURAL.

**La reproduction même partielle du contenu des articles,
photos et illustrations de cette newsletter est interdite.**

Directrice de publication : R. D'ANTONIO

Editeur et imprimeur : AURAL

Responsable de rédaction : S. THOMAS

Comité éditorial : R. D'ANTONIO,
E. LEONHARDT,
A. BANNEREAU,
S. QUERE,
M. WEIBEL,
C. FILLINGER,
S. THOMAS.

*Soucieux de l'environnement et engagés dans une démarche responsable,
nous imprimons sur du papier recyclé !*

